

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 969

8 mai 2009

SOMMAIRE

Adisol S.A.	46479	Manica S.A.	46466
Audio-Lingua S.A.	46495	Mayriwa	46468
Bengali S.A.	46485	Meccarillos International	46488
Blue Dream Shipping Company S.A.	46481	MLWERT Holdings Sàrl	46487
Boat Independence S.A.	46479	MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l.	46480
Brasserie Bouillon S.A.	46477	MOOR PARK MB 11 Neubrandenburg S.à r.l.	46466
Brin d'Idée S.à r.l.	46478	MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l.	46468
BTW Services	46502	MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l.	46483
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l.	46512	MOOR PARK MB 4 Hamburg-Stellingen S.à r.l.	46481
Charter Pool S.A.	46480	MOOR PARK MB 5 Hamburg-Schnelsen S.à r.l.	46467
Charter Properties S.A.	46486	MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l.	46482
Compradore S.A.	46470	MOOR PARK MB 8 Münster-Handorf S.à r.l.	46467
Crystal Finanz S.à r.l.	46476	Nelia Investments S.à r.l.	46509
Deutsche Bank Luxembourg S.A.	46470	Nut Holding Company S.A.	46509
D.F.P. Investment S.A.	46475	Pearl Luxury Group	46505
Empebe	46469	PO Participations S.à r.l.	46506
Finanzimmo S.A.	46473	Restore Finance Asbl	46489
Funds Partnership Luxembourg Branch	46475	Robin Hood	46501
Galliker Transports SA	46474	Robinson Cruise.O. S.A.	46483
General Shale Finance S.à r.l.	46471	Rosssfin S.A.	46478
Immo-Envergure S.A.	46505	Rosy Blue Carat S.A.	46486
Infra Shipping A.G.	46485	Sea Dream S.A.	46484
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 1 S.à r.l.	46477	Sea Independence S.A.	46488
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 2 S.à r.l.	46512	Sea Water Charter S.A.	46482
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 3 S.à r.l.	46473	Smart Venture Holding	46469
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 4 S.à r.l.	46472	Spimelux S.A.	46476
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 7 S.à r.l.	46474	That's It A.G.	46487
Larojo Sàrl	46484	Tolama Investments S.A.	46491
Leal Renovations SA	46498	Vecap S.A.	46492
Letzebuenger Fotografen a Fotofachhan- del Asbl	46503	VHCL UN S.A.	46472
		Zena S.A.	46471

Manica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.089.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme Manica S.A. tenue en date du 16 février à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

M. Anthony John Nightingale, demeurant 2A, rue Adolphe Diederich, L-5820 Fentange, a été nommé aux fonctions d'administrateur à compter du 16 février 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 en remplacement de Mlle Dawn Shand démissionnaire.

M. Niklas Brolin, demeurant Södertuna Gard, 646 91 Gnesta (Suède), a été nommé aux fonctions d'administrateur à compter du 16 février 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 en remplacement de Mlle Corinne Néré démissionnaire.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- M. Simon Baker
- M. Anthony John Nightingale
- M. Niklas Brolin

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2009052001/4642/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 11 Neubrandenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.357.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 a été nommée réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051985/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 8 Münster-Handorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.364.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hamburg, New-York-Ring 13 a été nommé réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051988/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 5 Hamburg-Schnelsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.354.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à 22237 D-Hamburg, New-York-Ring 13 a été nommé du réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hamburg, New-York-Ring 13 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051990/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.319.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 a été nommé réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13, est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051992/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Mayriwa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.257.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 17 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 17 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour MAYRIWA, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2009052091/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Empebe, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 17 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 17 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour EMPEBE, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2009052093/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Smart Venture Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.349.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 17 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Maciej RADZIWIŁL, Administrateur, Ul. Sierpiskiego 3/94, 02-122 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Jean-François ROCHETTE, Administrateur, Président, 290B, route de Lausanne, CH-1293 Bellevue, Suisse;

- Monsieur Adam ZAMOYSKI, Administrateur, 33, Ennismore Gardens, SW7 1AE London, Royaume-Uni;

- Monsieur Gabriel ROCHETTE, Administrateur, administrateur de sociétés, La Dépendance, 290A, Route de Lausanne, CH-1293 Bellevue, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 17 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2009052092/833/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Société Anonyme constituée le 12 août 1970 par acte de Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, No 142 du 27 août 1970 et modifiée par actes de Maître Carlo Funck en date des 20 octobre 1970 publiée au Mémorial C, No 180 du 26 octobre 1970 et 21 décembre 1970 publiée au Mémorial C, No 49 du 9 avril 1971 et 12 février 1973 publiée au Mémorial C, No 62 du 9 avril 1973 et 26 novembre 1973 publiée au Mémorial C, no 14 du 23 janvier 1974 et 23 octobre 1975 publiée au Mémorial C, No 32 du 18 février 1976 et 28 mars 1977 publiée au Mémorial C, No 108 du 13 mai 1977 et 11 octobre 1978 publiée au Mémorial C, No 14 du 22 janvier 1979 et 30 octobre 1979 publiée au Mémorial C, No 3 du 4 janvier 1980 et 12 janvier 1981 publiée au Mémorial C, No 48 du 10 mars 1981 et 26 août 1983 publiée au Mémorial C, No 287 du 22 octobre 1983 et 22 novembre 1984 publiée au Mémorial C, No 342 du 17 décembre 1984 et 16 mars 1987 publiée au Mémorial C, No 97 du 13 avril 1987 et 17 mai 1988 publiée au Mémorial C, No 215 du 9 août 1988 et 25 novembre 1992 publiée au Mémorial C, No 59 du 8 février 1993 et 4 décembre 1996 publiée au Mémorial C, No 121 du 13 mars 1997 et 17 décembre 1998 publiée au Mémorial C, No 123 du 26 février 1999 et 31 mai 2006 publiée au Mémorial C, No 1605 du 24 août 2006.

Der Jahresabschluß 2008 (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang), der Lagebericht der Bank und der Bericht der Abschlußprüfer, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im April 2009.

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

(Jürgen Schweig) / (Thomas Pies)

Référence de publication: 2009052217/1463/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07017. - Reçu 88,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Compradore S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 14 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- M. Welf Georg ATZBERGER, Administrateur, chef d'entreprise, Hüblstrasse 24, CH-8165 Oberweningen, Suisse;

- M. Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 14 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2009052094/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Zena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.552.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Signature catégorie A:

- Monsieur Giorgio FRULLA, employé, demeurant Passo Porta Chiappe 3/1, I-16138 Gênes.

Signatures catégorie B:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009052297/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

General Shale Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.992.

—
BERICHTIGUNGEN

Betrifft:

Référence de publication: 2008079679/510/19

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08662

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008

sous le numéro: L080090304.05

Herr Gerhard HANKE, geboren am 4. Februar 1971 in Neunkirchen, wohnhaft in A-2700 Wiener Neustadt, Lindberghgasse 11, wird zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft gemäss Artikel 10 der Satzung bestellt. Herr Gerhard HANKE ist nur gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer zur Zeichnung befugt.

Betrifft:

Référence de Publication: 2008136406/510/19

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00539

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008

sous le numéro: L080159575.05

Herr Hendrikus JANSSEN, geboren am 15. März 1969 in Oss, wohnhaft in Gravin van der Marckstraat 8, 4854 ES Bavel, Niederlande, wird zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft gemäss Artikel 10 der Satzung bestellt. Herr Hendrikus JANSSEN ist nur gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer zur Zeichnung befugt.

Luxemburg, den 30. März 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009052589/510/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;
- M. Steven Greenspan;
- M. Karl McCathern;
- M. Lawrence Fuchs;
- M. Jonathan Griffin;
- M. Richard Crombie;
- M. Christian Porwoll;
- M. Michael Winter.
- M. Mark Doherty;
- M. Steven Mastrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009052330/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

VHCL UN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.740.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière anticipée le 6 mars 2009*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Daniel Kuffer, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Président et administrateur;
- Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, administrateur;
- Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, administrateur.

Commissaire aux Comptes

ALTER AUDIT Sàrl, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VHCL UN S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009052076/7989/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Finanzimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 96.671.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} avril 2009, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société Fegon International SA, travaillant encore sous l'enseigne de IBS-Investor's Business Services, établie à 261, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, numéro RC B 72.287, du poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer la société MICHEL JASMAIN SA, établie à 4, rue des Joncs, Hall 19, L-1818 Howald, numéro RC B 127.204, au poste de commissaire aux comptes. Le mandat de la société Michel Jasmain SA commence en date de ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures du bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Signatures des actionnaires

L'actionnaire 1 représenté par son mandataire / L'actionnaire 2 représenté par son mandataire

Référence de publication: 2009052099/9037/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;
- M. Steven Greenspan;
- M. Karl McCathern;
- M. Lawrence Fuchs;
- M. Jonathan Griffin;
- M. Richard Crombie;
- M. Christian Porwoll;
- M. Michael Winter.
- M. Mark Doherty;
- M. Steven Mastrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

46474

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009052329/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.037.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;
- M. Steven Greenspan;
- M. Karl McCathern;
- M. Lawrence Fuchs;
- M. Jonathan Griffin;
- M. Richard Crombie;
- M. Christian Porwoll;
- M. Michael Winter.
- M. Mark Doherty;
- M. Steven Mastrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052333/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Galliker Transports SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.017.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2009

L'an deux mille neuf, le deux février, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GALLIKER TRANSPORTS S.A.", avec siège social à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1085 du 29 novembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.017.

L'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de l'administrateur (avec effet au 29.01.2009):

Monsieur Bernard PELSSER, administrateur de sociétés, demeurant à B-4608 Warsage, 26, rue Albert Dekkers.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur:

Madame Cornelia GALLIKER-HÖRNLEIN, administrateur de société, demeurant à CH-6130 Willisau, Geissburghalde 32 (Suisse).

Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Rodange, le 02.02.2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009052955/9323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Funds Partnership Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 145.843.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une décision prise en date du 18 février 2009, par le conseil d'administration de la société Funds Partnership Ltd. (le "Conseil d'Administration"), dont le siège social est établi à 83, Victoria Street, SW1H0HW Londres que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg établie au L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe, sous la dénomination "FUNDS PARTNERSHIP LUXEMBOURG BRANCH" a été décidée.

La succursale a comme activités:

- Le conseil en gestion de ressources humaines, le recrutement, la prestation de services administratifs et le conseil en gestion en général.

- La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer en tant que représentant permanent pour l'activité de la succursale, Monsieur Ahmad Ayyaz, Manager, né le 31 octobre 1982 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 29, Balmuir Gardens, SW15 6NG, (Royaume-Uni).

Le représentant permanent est autorisé à signer les documents au nom de la succursale et à accomplir tous les actes qu'il jugera utiles, lors de la conclusion ou de l'exécution de l'objet de la succursale, de son activité et de sa fonction.

Il résulte des documents sociaux de la Société que les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice en tant que membres du Conseil d'Administration:

- Ahmad Ayyaz, né le 31 octobre 1982 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Balmuir Gardens, 29, SW15 6NG Putney (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051907/6390/34.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

D.F.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.549.

—
Extrait des résolutions prises à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 26 janvier 2009.

5^{ème} Résolution.

L'Assemblée Générale d'une part accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat; d'autre part, l'Assemblée Générale décide de diminuer le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour D.F.P. INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052051/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Crystal Finanz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.891.

—
Extract of the resolutions

taken by the sole shareholder as at October 24th, 2008

- The registered office is transferred from 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg to 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- The professional address of Mr Jean-Robert Bartolini, B Manager, is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- The professional address of Mr Jonathan Buesnel, A Manager is transferred from 45, Esplanade St Helier, Jersey, JE4 2YQ to Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey CI, JE2 3AT.

—
Extrait des résolutions prises

par l'actionnaire unique en date du 24 octobre 2008

- Le siège social est transféré du 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de M. Jean-Robert Bartolini, B Manager, est transférée du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de M. Jonathan Buesnel, A Manager, est transférée du 45, Esplanade St Helier, Jersey, JE4 2YQ au Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey CI, JE2 3AT.

Certifié conforme

CRYSTAL FINANZ S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009050847/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 15 janvier 2009:

- L'assemblée nomme en tant que second administrateur délégué avec effet au 15 janvier 2009 Benvindo Mendes, demeurant à L - 3590 Dudelange, 25, rue de l'Eau. Son mandat expirera le 26 février 2014.

L'assemblée constate qu'au jour du 15 janvier 2009, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Domenico Spinelli,

demeurant à I - 63100 Ascoli Piceno, Via Carso 23, (Italie);

- Monsieur Benvindo Mendes,

demeurant à L - 3590 Dudelange, 25, rue de l'Eau;

- Monsieur Giovanni Piunti,

demeurant à I - 63036 Spinetoli, (Ascoci Picento), 4, Via Verga, (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009051902/1559/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Brasserie Bouillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 132.590.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 25 mars 2009

- Démission de deux Administrateurs en fonction, à savoir, Monsieur Claude Hilbert à compter du 28 août 2008 et de Madame Karin SCHOCKWEILER à compter du 4 mars 2009;

- Démission de Monsieur Claude Hilbert de sa fonction d'administrateur-délégué à compter du 28 août 2008;

- Nomination de Monsieur Michel GOEDERT demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg c/a Autocenter Goedert, 140, route d'Esch, à compter du 29 août 2008 au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de Monsieur Claude HILBERT, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012;

- Nomination de Monsieur Daniel SEYLER demeurant à L-3652 Kayl, 2, rue Mont St Jean, au poste d'Administrateur, à compter du 5 mars 2009 au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de Madame Karin SCHOCKWEILER, qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BRASSERIE BOUILLON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051927/780/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;

- M. Steven Greenspan;

- M. Karl McCathern;

- M. Lawrence Fuchs;

- M. Jonathan Griffin;

- M. Richard Crombie;

- M. Christian Porwoll;

- M. Michael Winter;

- M. Mark Doherty;

- M. Steven Mastrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
JP Morgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009051917/5499/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Brin d'Idée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 72.399.

eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter Section B und Nummer 72.399

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

vom 15.01.2009

Gesellschafter:

Birgit Hollmann, Floristin,

wohnhaft in D-54439 Palzem, Im Grossen Garten 2

und

Wolfgang Köttner, Bankkaufmann,

wohnhaft in D-54439 Palzem, Im Grossen Garten 2

BESCHLUSS:

Die Gesellschafter beschliessen die Verlegung des Gesellschaftssitzes per sofort in

L-1460 Luxembourg (Eich)

76, rue d'Eich

Luxembourg, den 15.01.2009.

Birgit Hollmann / Wolfgang Köttner.

Référence de publication: 2009050881/222/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Rosfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.796.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 avril 2009 que:

1. Le siège social est transféré à 19, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
2. La démission de FISCALITE IMMOBILIERE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée.
3. La nomination de Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant à 78, Rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 est acceptée.
4. Les démissions de Monsieur Jim Penning, Monsieur Pierre-Olivier Wurth et Monsieur Philippe Penning en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptés.
5. La nomination de Monsieur Ivan Zakondyrin, né le 2 mars 1964 à Köln, Allemagne, demeurant à 3, Rue de Cimetière, L-1338, Luxembourg et la nomination de Madame Olga Zakondyrina, né le 4 août 1970 à Smolensk, Russie, demeurant à 15/22, Volokolamskoje Shosse, 125080, Moscow, Russie et la nomination de Monsieur Victor Léo Théodor Puraye, né le 12 janvier 1943 à Colbette, Luxembourg, demeurant à 185, route de Thionville, L-2611 Howald, Luxembourg en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 sont acceptées.
6. La nomination de Monsieur Ivan Zakondyrin, né le 2 mars 1964 à Köln, Allemagne, demeurant à 3, Rue de Cimetière, L-1338, Luxembourg en tant qu'administrateur délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 est acceptée.
7. La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour Rossfin S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051859/634/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Adisol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.141.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 14 octobre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008, relation LAC/2008/42162, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse 142-144 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse prénommée au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009050882/211/23.

(090058182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Boat Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.108.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 février 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052055/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Charter Pool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.290.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 février 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052054/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.356.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051986/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 4 Hamburg-Stellingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.355.

—
*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue des prochaines résolutions prises par l'Associé Unique de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051991/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Blue Dream Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.528.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 mars 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052056/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Sea Water Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.844.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052058/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.365.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051989/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 24 Raisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.366.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051966/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052063/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Sea Dream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.191.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052064/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Larojo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.855.

—
- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Gérants suivants de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

Luxembourg, le 30 mars 2009.

LAROJO S.à r.l.
P. MESTDAGH / B. PRUDHOMME
Gérant / Gérante

Référence de publication: 2009050848/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mars 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051889/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Bengali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.608.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2009 que:

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, né à Liege le 30/09/1975 et demeurant professionnellement au 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Thomas Greig démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Herman MOORS, administrateur actuel, président du conseil d'administration.

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14/04/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051897/5878/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.267.

Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire tenue en date du 14 avril 2009 de la société Rosy Blue Carat S.A., que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Commissaire aux Comptes à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à la révision des comptes annuels pour l'année 2008:

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la référence B 113621 et dont le siège social se situe 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Démission du Commissaire aux Comptes suivant à compter du 1^{er} janvier 2009:

Deloitte & Touche (Deloitte S.A.), immatriculée B 67895 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et dont le siège social se situe 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosy Blue Carat S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009051932/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Charter Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.291.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mars 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052053/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

That's It A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.618.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052066/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MLWERT Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.602.

—
Suite à des décisions prises par les associés de la Société en date du 30 septembre 2008, le conseil de gérance de la Société se compose par des gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B avec pouvoir de signature conjointe obligatoire d'au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

L'introduction des catégories de gérants a été constatée par un acte notarié passé devant Me Henri Hellinckx en date du 19 mars 2009.

Suite à ces faits, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

M. Cédric Gabilla, gérant de catégorie A;

M. John Katz, gérant de catégorie A;

M. Wim Rits, gérant de catégorie B;

M. Gérald Welvaert, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWERT Holdings SARL

Signature

Référence de publication: 2009051940/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Meccarillos International, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 35.515.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 6 mars 2009, que:

1- La démission de Monsieur Charles LEBEAU, de ses fonctions d'administrateur, président du conseil et administrateur-délégué, a été acceptée avec effet au 21 novembre 2008;

2- La démission de Monsieur Olivier DORIER, de ses fonctions d'administrateur, a été acceptée avec effet au 27 octobre 2008;

3- L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Luis SANCHEZ-HARGUINDEY PARDO DE VERA, né le 1^{er} août 1968 à Santiago De Compostela, Espagne, résidant au 10, C/Eloy Gonzalo, Madrid, E-28010, Espagne.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051944/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Sea Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.846.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052065/1285/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Restore Finance Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg F 7.935.

— STATUTS

Les fondateurs soussignés:

- Monsieur Jean-Marie DEMEURE, retraité, de nationalité française, demeurant à L-8080 BERTRANGE, 99, Route de Longwy,
 - Mademoiselle Valérie DEMEURE, avocate, de nationalité française, demeurant à L-1121 Luxembourg, 20, rue des Alouettes,
 - Mademoiselle Anne-Sophie GREDEN, avocate, de nationalité belge, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,
 - Monsieur André BELLE, indépendant, de nationalité belge, demeurant à B-5651 LANEFFE, 4B, rue Saint Marcoux,
- ont convenu de constituer une association et d'accepter unanimement les statuts suivants.

Art. 1^{er}. L'association.

1.1 Forme juridique

L'association est constituée sous la forme d'une association sans but lucratif dotée de la personnalité juridique (dénommée ci-après "ASB"), conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (ci-après "la Loi").

1.2 Dénomination

L'ASBL est dénommée: Restore Finance ASBL.

1.3 Siège

Le siège social de l'ASBL est sis 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Le siège de l'ASBL peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

1.4 Durée

L'ASBL est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet. L'ASBL a pour objet la défense des personnes physiques et morales qui estiment avoir subi un préjudice financier anormal.

L'ASBL peut par ailleurs développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de son objet, en ce compris, dans les limites autorisées par la Loi, des activités commerciales et lucratives accessoires, dont le produit sera de tout temps affecté intégralement à la réalisation desdits buts non lucratifs.

Art. 3. Mission. L'ASBL a pour mission d'aider, de conseiller, d'informer des droits et d'assister dans la défense de ses intérêts, toute personne physique et morale ayant subi un préjudice financier anormal.

L'ASBL a également pour but d'aider toute personne qui recherche des actifs en déshérence.

Elle exerce notamment les activités suivantes:

- L'aide aux personnes confrontées à un préjudice financier
- L'analyse de la situation des personnes
- L'information sur l'origine et les conséquences de la situation constatée
- Le partage des bénéfices de l'expérience de ses membres
- Le conseil sur la stratégie optimale
- L'information des personnes sur leurs droits, dans la situation à laquelle elles font face
- L'orientation vers l'interlocuteur spécialisé et le plus adéquat
- Le suivi du dossier
- La représentation ou la médiation pour le compte de membres

Art. 4. Membres.

4.1 Membres actifs

L'ASBL compte au moins trois membres actifs qui disposent de tous les droits accordés aux membres visés par la Loi. Les fondateurs susmentionnés sont les premiers membres actifs.

Toute personne physique ou morale ainsi que toute organisation ou association de fait peut poser sa candidature en tant que membre actif.

Les candidats membres adressent par écrit leur candidature par écrit auprès du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se prononcera sur l'acceptation du candidat comme membre actif lors de la première réunion suivant la demande ou à un moment déterminé de l'année lors duquel le Conseil d'administration examinera toutes les candidatures.

La décision est prise à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'administration peut décider souverainement et sans autre motif de ne pas accepter un candidat en qualité de membre actif.

Les membres actifs ont tous les droits et obligations définis dans la Loi et les présents statuts. Ils paient une cotisation, fixée annuellement par le Conseil d'administration, qui s'élève au maximum à € 200.

4.2 Membres adhérents

Toute personne physique ou morale ainsi que toute organisation ou association de fait qui soutient les buts de l'ASBL peut introduire auprès de celle-ci une demande par écrit afin de devenir membre adhérent.

Le Conseil d'administration peut décider souverainement et sans autre motif de ne pas accepter un candidat en qualité de membre adhérent.

Les membres adhérents ont uniquement les droits et obligations définis dans les présents statuts. Ils paient une cotisation, fixée annuellement par le Conseil d'administration, qui s'élève au maximum à € 50.

La qualité de membre n'est acquise qu'après le paiement de la cotisation de membre actif ou de membre adhérent.

4.3 Démission et exclusion

Tout membre actif ou adhérent peut quitter l'Association en adressant par simple courrier ou courriel sa lettre de démission.

Est réputé démissionnaire tout membre effectif ou adhérent qui, après une mise en demeure, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de deux mois à partir de l'envoi de ladite mise en demeure.

Tout membre actif ou adhérent peut être exclu dans les conditions prévues par la Loi.

Dans tous les cas la cotisation annuelle payée par le membre actif ou adhérent démissionnaire ou exclu reste acquise à l'ASBL.

Art. 5. L'Assemblée générale. L'Assemblée générale est composée uniquement de tous les membres actifs de l'ASBL.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal à l'Assemblée générale. Chaque membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif, moyennant procuration écrite. Tout membre actif ne peut être porteur que d'une procuration de représentation.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du Conseil d'administration, adressée au moins un mois à l'avance par lettre simple ou courriel ou tout autre moyen approprié circulaire à tous les membres effectifs de l'ASBL avec l'ordre du jour.

Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale est le pouvoir souverain de l'ASBL. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la Loi ou les présents statuts.

Une Assemblée générale extraordinaire peut être réunie à tout moment par décision du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale se réunira extraordinairement lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande et chaque fois que les intérêts de l'ASBL l'exigent.

A moins que la Loi ne fixe d'autres modalités et quorums, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés à l'Assemblée générale.

A part les modifications des statuts et la dissolution de l'ASBL, pour lesquelles les dispositions légales (1. Indication dans la lettre de convocation de l'objet et du texte de la modification proposée, 2. Quorum de présence de 2/3 des membres de l'ASBL), l'Assemblée générale est valablement constituée et délibère valablement sur les points portés à son ordre du jour, quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés. Toutefois, au cas où la modification proposée porte sur l'un des objets en vue duquel l'ASBL s'est constituée, la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés et la décision ne sera réputée admise que si elle est votée à la majorité des trois quarts (3/4) des voix présentes ou représentées.

Un procès-verbal est rédigé par le secrétaire désigné lors du Conseil d'administration. Ce procès-verbal est conservé dans un registre des procès-verbaux qui peut être consulté par les membres effectifs de l'Association.

Art. 6. Administration et représentation. L'ASBL est gérée par un Conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, membres ou non de l'ASBL.

La durée de leur mandat est de cinq ans renouvelable. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux prévus par la Loi et les présents statuts.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'ASBL l'exigent. De même, le Conseil d'Administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

La signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration engage l'ASBL.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Un procès-verbal est rédigé par le secrétaire désigné lors du Conseil d'administration. Ce procès-verbal est conservé dans un registre des procès-verbaux qui peut être consulté par les membres actifs de l'ASBL.

Tout administrateur qui veut démissionner, doit notifier sa décision, par écrit, au Conseil d'administration. L'administrateur démissionnaire doit toutefois rester en fonction jusqu'à ce qu'il puisse être raisonnablement pourvu à son remplacement.

Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit. Les frais qu'ils font dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur sont indemnisés.

Le Conseil d'administration est habilité à établir tous les actes d'administration interne qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation du but de l'ASBL, à l'exception de ceux qui relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée générale.

La gestion journalière de l'ASBL sur le plan interne, ainsi que la représentation externe en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être déléguée par le Conseil d'administration à une ou plusieurs personnes.

Art. 7. Responsabilité de l'administrateur et de la personne déléguée à la gestion journalière. Les administrateurs et les personnes déléguées à la gestion journalière ne sont pas personnellement liés par les engagements de l'ASBL.

Envers l'ASBL et envers les tiers, leur responsabilité est limitée à l'accomplissement de leur mission conformément au droit commun, aux dispositions de la Loi et aux dispositions des statuts.

Art. 8. Mode de règlement des comptes. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'administration établit et soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 9. Modification des statuts. Les statuts ne peuvent valablement être modifiés qu'aux conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

Art. 10. Dissolution et liquidation. La dissolution et la liquidation de l'ASBL s'opèrent conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 11. Emploi du patrimoine en cas de dissolution. Le patrimoine de l'ASBL sera affecté à une ou plusieurs associations dont l'objet social est en lien avec les missions décrites au paragraphe 3 des présents statuts.

Ces associations seront à désigner par l'Assemblée générale.

Art. 12. Dispositions générales. Pour tous les points non prévus par les présents statuts les membres se réfèrent aux dispositions légales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 04.03.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009051905/4760/144.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05489. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Tolama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.088.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2009 que:

- Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc), le 18/09/1963, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fes (Maroc), le 14/01/1951, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Madame Christine Van Schap, administrateur, née à Mechelen (Belgique), le 19/09/1964, demeurant au 94, Wespe-laarsesteenweg, B-3150 Haacht (Belgique).

- A démissionné de son poste de Commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Ont été élues aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Nationwide Management S.A., domiciliée au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, n° Registre de Commerce et des Sociétés B 99.749 dont le représentant permanent est Madame Rika Mamdy, administrateur, née à Diksmuide (Belgique), le 4 novembre 1946, demeurant professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

* Tyndall Management S.A., domiciliée au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, n° Registre de Commerce et des Sociétés B 99.747 dont le représentant permanent est Madame Rika Mamdy, administrateur née à Diksmuide (Belgique), le 4 novembre 1946, demeurant professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

* Alpmann Managment S.A., domicilié au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, n° Registre de Commerce et des Sociétés B 99.739 dont le représentant permanent est Madame Rika Mamdy, administrateur, née à Diksmuide (Belgique), le 4 novembre 1946, demeurant professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

* A été nommée administrateur-délégué pour une durée indéterminée, Nationwide Management S.A., domiciliée au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, n° Registre de Commerce et des Sociétés B 99.749 dont le représentant permanent est Madame Rika Mamdy, administrateur, née à Diksmuide (Belgique), le 4 novembre 1946, demeurant professionnellement au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

- A été élue au poste de Commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire démissionnaire:

* Fiduciary and Accounting Services S.A., ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, R.G. Hodge Plaza, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, immatriculée au Registre des sociétés sous le n° 303554

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat:

Du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Au: 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009050878/677/46.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Vecap S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: E.L.S., Equi-Lux-Solutions.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.136.

L'an deux mil neuf, le treize mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VECAP SA, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis

constituée sous la dénomination VECAP SA, suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 03 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 673 du 21 septembre 1998,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 17 mars 2000, publiée au Mémorial C, numéro 466 du 1^{er} juillet 2000

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire reçu par le même notaire LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 29 mai 2000, publiée au Mémorial C, numéro 709 du 29 septembre 2000,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.136.

L'assemblée est ouverte à 10.20 heures et choisit comme président Monsieur Jean GOIRE, demeurant à B-4960 LI-GNEUVILLE, Grand Rue 28

qui désigne comme secrétaire Madame Cécile BOUCHAT, demeurant à B- Remouchamps, Avenue de la Porallee 1a / boîte 02

qui désigne comme scrutateur Monsieur Guy ZINZEN, demeurant à B- Remouchamps, Avenue de la Porallee 1a / boîte 02

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Constat de la démission du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur André GLODEN, demeurant à L-9365 EPELDORF, Faubourg 7 (effet de la démission: Le 15 octobre 2008);

- Monsieur James JUNKER, demeurant à L-2714 LUXEMBOURG, rue du Fort Wallis 2 (effet de la démission: Le 17 décembre 2008); Monsieur Arsène FRIDEN, demeurant à L-7481 TUNTANGE, rue de Hollenfels 42 (effet de la démission: Le 15 octobre 2008);

2) Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration avec effet au:

- 15 octobre 2008:

* Monsieur Jean GOIRE, hôtelier, né à Verviers, le 09 avril 1964, demeurant à B-4960 LIGNEUVILLE, Grand Rue 28;

* Monsieur Jean-Pierre LIENARD, retraité, né à Jumet, le 18 juillet 1948, demeurant à B-8430 MIDDELKERKE, Gensstraat 11.

- 17 décembre 2008:

* Monsieur Gilles ZINZEN, chauffeur poids lourd, né à Liège, le 03 février 1985, demeurant à B-4458 FEXHE-SLINS, Rue d'Anixhe 27;

3) Constat de la démission du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Marco STAUDT, demeurant à L-5364 SCHRASSIG, Beim Fuussebur 10 (effet de la démission: Le 15 octobre 2008).

4) Avec effet au 15 octobre 2008, nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes:

Monsieur André LEFEBVRE, avec adresse professionnelle à L-9514 Wiltz, 6, Rue des Charretiers

5) Modification de l'article 1^{er} des statuts: Ajout d'une enseigne commerciale: Equi-Lux-Solutions, en abrégé E.L.S.

6) Transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article 2 (1^{ère} phrase) des statuts.

7) Modification de l'article 4 des statuts: Ajout des activités suivantes:

- Toutes prestations de services commerciaux en matière publicitaire et de sponsoring;

- L'import et l'export de matériel équestre, de chauffage, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques et autres, vins et spiritueux;

- Le sponsoring dans le domaine de l'équitation;

- L'entremise commerciale et la vente, tant en gros qu'au détail, de pompes à chaleur, d'installations photovoltaïques, solaires, thermiques et d'énergies renouvelables;

- La promotion dans le monde équestre;

- Le catering, l'organisation d'événements et le commerce de vins, spiritueux et toutes autres boissons fermentées;

- Le commerce d'articles équestres.

8) Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission du Conseil d'Administration, avec effet au

- 15 octobre 2008, à savoir:

* Monsieur André GLODEN, demeurant à L-9365 EPELDORF, Faubourg 7;

* Monsieur Arsène FRIDEN, demeurant à L-7481 TUNTANGE, rue de Hollenfels 42.

- 17 décembre 2008, à savoir:

* Monsieur James JUNKER, demeurant à L-2714 LUXEMBOURG, rue du Fort Wallis 2;

Deuxième résolution

8) L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs avec effet au:

- 15 octobre 2008

* Monsieur Jean GOIRE, hôtelier, né à Verviers, le 09 avril 1964, demeurant à B-4960 LIGNEUVILLE, Grand Rue 28;

* Monsieur Jean-Pierre LIENARD, retraité, né à Jumet, le 18 juillet 1948, demeurant à B-8430 MIDDELKERKE, Gens-
traat 11.

- 17 décembre 2008:

* Monsieur Gilles ZINZEN, chauffeur poids lourd, né à Liège, le 03 février 1985, demeurant à B-4458 FEXHE-SLINS,
Rue d'Anixhe 27;

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission, avec effet au 15 octobre 2008, du Commissaire aux Comptes, Monsieur Marco
STAUDT, demeurant à L-5364 SCHRASSIG, Beim Fuussebur 10

Quatrième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au 15 octobre 2008, un nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir, Monsieur André
LEFEBVRE, né à Seraing, le 21 mars 1950, demeurant professionnellement à L-9514 Wiltz, 6, Rue des Charretiers

Cinquième résolution

L'assemblée modifie l'article 1^{er} des statuts pour ajouter une dénomination commerciale à la société, de telle sorte
que l'article 1 aura dès lors la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . il est formé une société anonyme sous la dénomination "VECAP S.A." et dont l'enseigne commerciale est
"Equi-Lux-Solutions", en abrégé "E.L.S."

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss,
1 et de la modification subséquente de l'article 2, 1^{ère} phrase des statuts comme suit:

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant IN FINE de l'article 4 des statuts:

" **Art. 4. (in fine).** La société a également pour objet:

- Toutes prestations de services commerciaux en matière publicitaire et de sponsoring;
- L'import et l'export de matériel équestre, de chauffage, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques et autres,
vins et spiritueux;
- Le sponsoring dans le domaine de l'équitation;
- L'entremise commerciale et la vente, tant en gros qu'au détail, de pompes à chaleur, d'installations photovoltaïques,
solaires, thermiques et d'énergies renouvelables;
- La promotion dans le monde équestre;
- Le catering, l'organisation d'événements et le commerce de vins, spiritueux et toutes autres boissons fermentées;
- Le commerce d'articles équestres."

Huitième résolution

Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à
déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette
gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'ad-
ministration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "VECAP"SA.

- a) Monsieur Jean GOIRE, hôtelier, demeurant à B-4960 LIGNEUVILLE, Grand Rue 28;
- b) Monsieur Gilles ZINZEN, chauffeur poids lourd, demeurant à B-4458 FEXHE-SLINS, rue d'Anixhe 27;
- c) Monsieur Jean-Pierre LIENARD, retraité, demeurant à B-8430 MIDDELKERKE, Genstraat 11.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Jean GOIRE, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société soit par sa seule signature soit par sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.300.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Goire, C. Bouchat, G. Zinzen, J-P. Lienard, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 mars 2009 - WIL/2009/249 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 16 avril 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009052367/2724/146.

(090060450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Audio-Lingua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6858 Muenschecker, 10, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 145.845.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft Consolidation Company Luxembourg S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.384, hier vertreten durch Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in Grevenmacher, in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, Einzelzeichnungsberechtigter.

2.- Die Aktiengesellschaft Palerider Holding S.A., mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 49.555, hier vertreten durch Herrn Roland EBSEN, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, Einzelzeichnungsberechtigter.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"AUDIO-LINGUA S.A."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Manternach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Manternach verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet wer-

den, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Aquis, Vermittlung und Durchführung von Sprachkursen; Kommunikationstraining sowie die Vermietung von Audio-Material.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von hundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet wie dies durch die nachfolgende ausserordentliche Generalversammlung vom heutigen Tage beschlossen wird, oder wie dies durch alle folgende Generalversammlungen beschlossen wird.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am Dritten des Monats Mai, um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Consolidation Company Luxembourg S.A., vorbenannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- Palerider Holding S.A., vorbenannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2011.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Frau Sabine BAUMEISTER, Diplom-Kaufmann, geboren in Siegen (Deutschland), am 18. Dezember 1963, wohnhaft in L-6858 Muenschecker, 10, Neie Wee;
 - Herr Roland EBSEN, Buchhalter, geboren in Echternach, am 3. Mai 1966, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel;
 - Herr Rainer ERZ, Buchhalter, geboren in Bernkastel-Kues (Deutschland), am 11. Juni 1973, wohnhaft in D-54487 Wintrich, Rosenstrasse 22 (Deutschland).
- 4.- Zum delegierten Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:
Frau Sabine BAUMEISTER, vorbenannt.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, Handelsregisternummer B 70.580.
- 6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.
- 7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6858 Muenschecker, 10, Neie Wee.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland EBSEN, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009, LAC/2009/13661. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. April 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009052360/202/168.

(090060259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Leal Renovations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.844.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

1.- PAUL INVEST SA avec siège social à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 552,

ici représentée par Philippe AULNER, employé privé, demeurant à Dudelange et Fernando PASCOLINI, employé privé, demeurant à Dudelange, agissant le premier en sa qualité d'administrateur et le second en sa qualité d'administrateur-délégué;

2.- Antonio José GOMES LOPES, ingénieur industriel, né à Santa Leocadia/Chaves (Portugal), le 4 mars 1 970, demeurant à L-3855 Schiffflange, 74A, Cité Emile Mayrisch.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: LEAL RENOVATIONS SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction avec travaux de rénovation.

La société pourra également réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PAUL INVEST SA avec siège social à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 552, quarante-neuf actions	49
2.- Antonio José GOMES LOPES, ingénieur industriel, né à Santa Leocadia/Chaves (Portugal), le 4 mars 1970, demeurant à L-3855 Schifflange, 74A, Cité Emile Mayrisch, cinquante-et-une actions	51
Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Philippe AULNER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur,
- 2.- Fernando PASCOLINI, employé privé, né à Dudelange le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel;
- 3.- Antonio José GOMES LOPES, ingénieur industriel, né à Santa Leocadia/Chaves (Portugal), le 4 mars 1970, demeurant à L-3855 Schifflange, 74A, Cité Emile Mayrisch.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Bureau MODUGNO SARL avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 35 889.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Aulner, Pascolini, Gomes Lopes et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 avril 2009. Relation: EAC/2009/4529. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexe:

Réunion du conseil d'administration

A l'instant,

Philippe AULNER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur, Fernando PASCOLINI, employé privé, né à Dudelange le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel et Antonio José GOMES LOPES, ingénieur industriel, né à Santa Leocadia/Chaves (Portugal), le 4 mars 1970, demeurant à L-3855 Schifflange, 74A, Cité Emile Mayrisch, administrateurs de la société LEAL RENOVATIONS SA avec siège social à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2014, Antonio José GOMES LOPES, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 9 avril 2009.

Signé: Aulner, Pascolini, Gomes Lopes

NE VARIETUR

Signé: Aulner, Pascolini, Gomes Lopes et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 avril 2009. Relation: EAC/2009/4529. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 AVR. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009052363/223/153.

(090060225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Robin Hood, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3932 Mondercange, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg F 7.936.

—
STATUTS

Entre les soussignés, membres du conseil d'administration, tous luxembourgeois, et ceux qui, conformément aux présents statuts, pourront être agréés comme membres, a été constitué, le 05 janvier 1973, une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée ROBIN HOOD. Son siège est à Mondercange. Sa durée est illimitée

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- a) la pratique et le développement du sport du tir à l'arc.
- b) l'achat en commun de toutes les marchandises ayant rapport au but qu'elle s'est proposé.
- c) l'acquisition, la location de toute propriété dans l'intérêt de l'association.

Art. 3. Composition.

- a) l'association se compose de membres effectifs et honoraires.
- b) le conseil d'administration (C.A.) statue sur l'admission des nouveaux membres qui lui auront présenté, par écrit, une demande d'admission et déclaré adhérer aux présents statuts.
- c) le C.A. pourra former un comité d'honneur et conférer le titre de membre honoraire.
- d) la démission d'un membre doit parvenir par écrit au C.A.

- e) un membre est réputé démissionnaire quand il a négligé de régler sa cotisation dans les délais prescrits.
- f) l'exclusion pour motifs graves peut être prononcée par le C.A. statuant à la majorité de deux tiers des voix; toute exclusion doit être ratifiée par l'assemblée générale (A.G.).

Art. 4. Cotisation. Le montant de la cotisation annuelle sera fixé chaque année par l'A.G. qui détermine également la date et le mode de paiement.

Art. 5. Administration.

- a) l'association est administrée par un C.A. de 5 à 9 administrateurs, élus par l'A.G. pour la période d'une année, révocables par elle.
- b) le président du conseil est désigné pour la durée d'un an par l'A.G. par la majorité absolue des votants. Il est rééligible. Le conseil désignera parmi ses membres le vice-président, le trésorier et le secrétaire.
- c) le C.A. se réunit sur convocation du secrétaire chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois par mois.
- d) les décisions du C.A. sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.
- e) les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'un doit être le président ou le secrétaire, engagent valablement l'association envers des tiers.
- f) le C.A. a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les statuts à l'assemblée générale.
- g) tout membre du C.A. absent sans excuse, trois fois successivement, est démissionnaire.
- h) les dépenses sont ordonnancées par le président ou son remplaçant et le trésorier

Art. 6. Assemblée Générale.

- a) l'A.G. se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'année. Une A.G. extraordinaire doit être convoquée endéans les quinze jours toutes les fois qu'un cinquième au moins des sociétaires en fait la demande. La convocation pour l'A.G. est envoyée au moins trois jours francs à l'avance et contient l'ordre du jour.
- b) l'A.G. a le droit de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de la société, d'approuver le compte de l'exercice écoulé, d'élire les membres du C.A. et des commissions, de fixer les cotisations, de prononcer l'exclusion d'un membre, de prendre d'une façon générale toutes décisions dépassant les limites de pouvoirs dévolues au C.A.
- c) l'année sociale est celle du calendrier.

Art. 7. Décisions. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront tranchés par le C.A.; les décisions devront être approuvées par l'A.G. suivante.

Art. 8. Dissolution. Les modifications aux statuts, ainsi que la dissolution de l'association se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. L'assemblée générale ayant décidé la liquidation de la société désignera également un ou plusieurs liquidateurs. Après acquittement du passif, ses fonds seront destinés aux oeuvres sociales selon les dispositifs de l'administration communale de Mondercange.

Référence de publication: 2009051906/10172/58.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07631. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

BTW Services, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.836.

L'an deux mil neuf, le neuf mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BTW SERVICES, avec siège social à L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 25 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 10 avril 2000, modifiée suivant acte reçu par le Notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 15 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 09 mars 2004, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 73.836,

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Tordeurs, né à Balen (Belgique), le 14 février 1965, demeurant à B-1495 Marbais/Villers-la-Ville, 50, rue de la Jouerie, lequel fait également office de scrutateur qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Bettembourg à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue et la modification subséquente de l'article 3, alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi à Clervaux."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bettembourg à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue et la modification subséquente de l'article 3, alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi à Clervaux."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 770.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: T. Tordeurs, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 mars 2009 - WIL/2009/233 - Reçu soixante-quinze euros= 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 27 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009052374/2724/55.

(090060459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Letzebuenger Fotografen a Fotofachhandel Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 75, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 7.934.

—
STATUTS

Les soussignés:

- Georges Huberty, indépendant, demeurant à 22 rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange, de nationalité luxembourgeoise,

- Hendrik Ewert, indépendant, demeurant à 44, rue du Lac, L-8808 Arsdorf, de nationalité luxembourgeoise,

- Claude D'Harcour, indépendant, demeurant à 20, rue Latterbach, L-9170 Mertzig, de nationalité luxembourgeoise,

ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, telle qu'elle a été modifiée ainsi que par les dispositions suivantes:

Dénomination, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «LETZEBUERGER FOTOGRAFEN A FOTOFACHHANDEL ASBL».

Art. 2. Son siège social est établi à 75, Grand-rue, L-9170 Ettelbruck.

Art. 3. L'association a pour objet:

1. lutte contre l'installation d'appareils de photo de passeport biométriques dans les maisons communales et/ou centre régionaux de passeport;
2. de créer un certificat de qualité en matière de photos d'identité biométriques;
3. de soutenir et d'aider les photographes et le commerce spécialisé en vente de matériel photographique;
4. promouvoir la Photographie au Grand-Duché du Luxembourg.

Membres, Cotisation

Art. 4. Est membre de l'association toute personne ayant acquitté son droit d'entrée et sa cotisation annuelle, et ayant une autorisation de commerce comme photographe, ou revendeur spécialisé en matériel de photo, ou laboratoire photo. Le nombre des membres est illimité sans cependant pouvoir être inférieur à 3 (trois).

Art. 5. Les montants maxima et l'échéance de la cotisation sont fixés par l'assemblée générale, sans cependant dépasser le 250,00 € (deux cent cinquante euros).

Art. 6. Le droit d'entrée unique à payer au moment de l'adhésion à l'asbl est de 100,00 € (cent euros).

Art. 7. Est réputé démissionnaire tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation au moment de la tenue de l'assemblée générale ou qui en aura adressé demande écrite au conseil d'administration.

Art. 8. Peuvent être exclus les membres qui agissent à rencontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit, nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation.

Art. 9. L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et soumis pour décision à l'assemblée générale qui décidera à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 10. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations et du droit d'entrée qu'il a versés.

Conseil d'administration

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres et ne pouvant dépasser neuf membres.

Art. 12. Les membres du conseil d'administration sont nommés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 13. La durée du mandat est de deux ans. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 14. Les membres du conseil d'administration décident à la majorité des deux tiers des membres présents les charges à répartir au sein dudit conseil à savoir, le président, le secrétaire, le trésorier.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il l'a représenté dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 16. Le président, le trésorier et le secrétaire peuvent valablement et seul engager l'ASBL jusqu'au montant de 1000,00 € (mille euros). Pour tout engagement dépassant ce seuil, la signature des trois est requise.

Art. 17. Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité des membres est présente.

Art. 18. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19. En cas d'empêchement du président, la présidence du conseil d'administration est assumée par un autre membre désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite (par courrier simple ou par courriel) du président et/ou du secrétaire.

Assemblée générale

Art. 21. L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

Art. 22. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace. L'assemblée générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

Art. 23. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 1^{er} avril pour l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

Art. 24. Elle est convoquée par le conseil d'administration par lettre simple ou par courriel adressé à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

Art. 25. Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces conditions ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi sur les asbl et fondations sans but lucratif.

Art. 26. Les résolutions de l'assemblée générale sont tenues dans un registre spécial qui sera géré par le secrétaire de l'ASBL et tenu au siège social de l'ASBL. Elles seront portées à la connaissance des membres et des tiers intéressés par voie écrite suite à une demande écrite à envoyer au siège social de l'ASBL.

Comptes, Budget, Dissolution

Art. 27. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

Art. 28. Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Art. 29. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre association sans but lucratif.

Art. 30. Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à ETTTELBRUCK, le 20 avril 2009.

Georges Huberty / Hendrik
Ewert / Claude D'Harcour.

Suite à la signature des présents statuts, les personnes ci-avant énumérées se sont réunies en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Sont élus membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Georges Huberty, indépendant, demeurant à 22 rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange, de nationalité luxembourgeoise,
- Hendrik Ewert, indépendant, demeurant à 44, rue du Lac, L-8808 Arsdorf, de nationalité luxembourgeoise,
- Claude D'Harcour, indépendant, demeurant à 20, rue Latterbach, L-9170 Mertzig, de nationalité luxembourgeoise.

2. Le montant des cotisations pour l'année 2009 est fixé à 50,- € (cinquante).

Signatures.

Référence de publication: 2009052048/801258/101.

Enregistré à Diekirch, le 27 avril 2009, réf. DSO-DD00228. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090059753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pearl Luxury Group, Société Anonyme, (anc. Immo-Envergure S.A.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.333.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMO-ENVERGURE S.A.", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1066 du 20 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108333.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C numéro 501 du 6 mars 2009.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Isabelle THILTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (EUR 35.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 35.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en "Pearl Luxury Group" et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "Pearl Luxury Group" et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Pearl Luxury Group".

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Schaefer, J. Schmit, I. Thiltgen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009052888/272/53.

(090061226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

PO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002.

here represented by Mrs Sonia PELISSON, Investment director with professional address at 23bis avenue de Messine, F-75008 Paris, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of PO Participations S.à r.l. (the "Company") with registered office at 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B131555, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg of September 7, 2007, published in the Mémorial C number 2298 dated October 13, 2007, and which bylaws have been last amended by a notarial deed of November 13, 2008, published in the Memorial C number 2944 dated December 11, 2008.

II. The Company's share capital is set at one hundred million four hundred ninety-four thousand two hundred thirty Euros (€ 100,494,230.-) divided into one hundred million four hundred ninety-four thousand two hundred thirty (100,494,230) shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of two million fourteen thousand eight hundred and fifty eight Euros (€ 2,014,858.-) to raise it from its present amount of one million four hundred and ninety four thousand two hundred and thirty Euros (€ 100,494,230.-) to one hundred and two million five hundred and nine thousand eighty eight Euros (€ 102,509,088.-) by creation and issue of two million fourteen thousand eight hundred and fifty eight (2,014,858) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The sole shareholder, K DEVELOPPEMENT, prenamed, resolved to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of two million fourteen thousand eight hundred and fifty eight Euros (€ 2,014,858.-), and fully pays them up in the amount of two million fourteen thousand eight hundred and fifty eight Euros (€ 2,014,858.65) by conversion of an uncontested, payable and due receivable in the same amount held by K Developpement, prenamed toward the Company (the "Receivable"). The remaining amount of sixty five cents (€ 0,65) will be allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the Receivable is based on the Company's balance sheet as of December 31, 2008 and an attestation issued by the management of the Company attesting that the financial situation of the Company has not significantly changed with regard to the Company's balance sheet as of December 31, 2008.

Effective implementation of the contribution in kind

A declaration of K DEVELOPPEMENT, prenamed states the following:

- that K DEVELOPPEMENT, prenamed is the unlimited owner of the Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of the Receivable to be contributed be transferred to him.
- that the Receivable to be transferred is free of any pledge, guarantee or usufruct.

The aforementioned declaration is annexed to this deed.

Manager's declaration

A declaration of the managers of the company, signed on January 28, 2009 states the following:

To acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

The aforementioned declaration is annexed to this deed.

IV. Pursuant to the above conversion of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred and two million five hundred and nine thousand eighty eight Euros (€ 102,509,088.-) split into one hundred and two million five hundred and nine thousand and eighty eight (102,509,088) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (€ 2,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de janvier.

Par-devant Nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

K DEVELOPPEMENT, une société anonyme constituée et existant selon le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002,

ici représentée par Madame Sonia PELISSON, Investment director, avec adresse professionnelle au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PO Participations S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131555, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 7 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2298 du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2944 du 11 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente Euros (€ 100.494.230,-) représenté par cent millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente (100.494.230) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions quatorze mille huit cent cinquante huit Euros (€ 2.014.858,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente Euros (€ 100.494.230,-) à cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 102.509.088,-) par la création et l'émission de deux millions quatorze mille huit cent cinquante huit (2.014.858) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

L'associé unique, K DEVELOPPEMENT, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de deux millions quatorze mille huit cent cinquante huit Euros (€ 2.014.858,-), et les libère intégralement pour un montant de deux millions quatorze mille huit cent cinquante huit Euros et soixante cinq cents (€ 2.014.858,65) par conversion d'une créance certaine liquide et exigible du même montant détenue par K DEVELOPPEMENT sur la Société (la "Créance"). Le solde restant de soixante-cinq cents (EUR 0,65) sera versé sur le compte prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance est basée sur un bilan de la Société daté du 31 décembre 2008 et une attestation de la gérance de la Société certifiant que la situation comptable actuelle de la Société n'a pas changé de façon significative par rapport au bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Réalisation effective de l'apport

Une déclaration de K DEVELOPPEMENT, précitée mentionne ce qui suit:

- que K DEVELOPPEMENT, précitée, est le seul plein propriétaire de la Créance qui est librement cessible et qui n'est sujette à aucun droit de préemption quel qu'il soit, d'option d'achat en vertu desquels un tiers pourrait avoir le droit d'acquérir la Créance ou une partie de celle-ci;

- que la Créance est libre de tout gage, garantie ou usufruit.

La déclaration pré-mentionnée est annexée aux présentes.

Déclaration des gérants

Une déclaration des gérants de la Société, signée en date du 28 janvier 2009, mentionne ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

La déclaration pré-mentionnée est annexée aux présentes.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt huit Euros (€ 102.509.088,-) représenté par cent deux millions cinq cent neuf mille quatre-vingt huit (102.509.088) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents Euros (€ 2.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Sonia Pelisson, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 février 2009. LAC/2009/4199. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009052361/202/141.

(090060516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Nut Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.532.

Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2008.

3^{ème} Résolution.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour NUT HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009052049/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Nelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.889.

In the year two thousand and nine, On the seventh April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Thord MELLSTRÖM, company director, born in Lycksele (Sweden), on September 8, 1942, residing professionally at L-8030 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg), 35, rue du Kiem,

represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "NELIA INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) section B and number 104 889, hereafter referred to as "the Company", incorporated by deed of Maître Léon Thomas called Tom

METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 10, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 240 of March 17, 2005,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million six hundred fifty eight thousand and nine hundred Euro (EUR 1,658,900.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million six hundred seventy one thousand and four hundred Euro (EUR 1,671,400.-) by the issue of sixteen thousand five hundred and eighty nine (16,589) new corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The appearing party resolves to accept Mr. Par MELLSTROM, company director, born in Harnosand (Sweden), on January 28, 1962, residing professionally at W1K 4QS London (United Kingdom), 32, Grosvenor Street, as new partner of the Company.

Subscription - Payment

The sixteen thousand five hundred and eighty nine (16,589) new corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are subscribed as follows:

- four thousand eight hundred and eleven (4,811) new corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are subscribed by Mr. Thord MELLSTROM, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind on an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, amounting to four hundred eighty one thousand and one hundred Euro (EUR 481,100.-);

- eleven thousand seven hundred and seventy eight (11,778) new corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are subscribed by Mr. Par MELLSTROM, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind on an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, amounting to one million one hundred seventy seven thousand eight hundred Euro (EUR 1,177,800.-).

Proof of the existence and of the amount of both claims has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company as at Dezember 31, 2007 and by a certificate issued by the Company.

The presaid interim balance sheet and the certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The corporate capital is set at one million six hundred seventy one thousand and four hundred Euro (EUR 1,671,400.-) represented by sixteen thousand seven hundred and fourteen (16,714) corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, Le sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Thord MELLSTRÖM, administrateur de sociétés, né à Lycksele (Suède), le 8 septembre 1942, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 35, rue du Kiem,

représenté par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Nils BERGEN, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "NELIA INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), section B et sous le numéro 104 889, ci-après désignée "la Société", constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 décembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 240 du 17 mars 2005,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million six cent cinquante-huit mille neuf cents Euros (EUR 1.658.900,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million six cent soixante-et-onze mille quatre cents Euros (EUR 1.671.400,-) par l'émission de seize mille cinq cent quatre-vingt-neuf (16.589) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Le comparant décide d'accepter Monsieur Pär MELLSTRÖM, administrateur de sociétés, né à Harnosand (Suède), le 28 janvier 1962, demeurant professionnellement à W1K 4QS Londres (Royaume-Uni), 32, Grosvenor Street, comme nouvel associé de la Société.

Souscription - Paiement

Les seize mille cinq cent quatre vingt neuf (16.589) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites comme suit:

- quatre mille huit cent onze (4.811) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par Monsieur Thord MELLSTRÖM, prénommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible, due par la Société à ce dernier et s'élevant à quatre cent quatre-vingt-un mille cent Euros (EUR 481.100,-);

- onze mille sept cent soixante-dix-huit (11.778) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par Monsieur Pär MELLSTRÖM, prénommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible, due par la Société à ce dernier et s'élevant à un million cent soixante-dix-sept mille huit cents Euros (EUR 1.177.800,-).

La preuve de l'existence et du montant des deux créances a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que par un certificat émis par la Société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à un million six cent soixante-et-onze mille quatre cents Euros (EUR 1.671.400,-) représenté par seize mille sept cent quatorze (16.714) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009. Relation GRE/2009/1450. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052397/231/132.

(090060496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.650,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 25 mars 2009 que Monsieur Michael Winter, né le 6 juillet 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 245, Park Avenue, 10167 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Ainsi, à compter du 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

- M. Jean-Christophe Ehlinger;
- M. Steven Greenspan;
- M. Karl McCathern;
- M. Lawrence Fuchs;
- M. Jonathan Griffin;
- M. Richard Crombie;
- M. Christian Porwoll;
- M. Michael Winter.
- M. Mark Doherty;
- M. Steven Mastrovich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052328/5499/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Pour copie conforme:

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009050822/231/14.

(090058573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.
